

Le rapport Una Voce

Author : spo

Categories : [Documents](#)

Date : 6 novembre 2009



Comme nous l'annonçons hier, la Fédération internationale Una Voce a remis, pour la deuxième année consécutive, un rapport au Saint-Père concernant l'application du motu proprio *Summorum pontificum* dans le monde.

Ce rapport contient quatre parties :

Première partie - La tradition rétablie

Deuxième partie - *Summorum Pontificum* - Analyse et résumé

Troisième partie - La situation actuelle. Rapports des membres de la Fédération Internationale Una Voce

Quatrième partie – nouvelles créations à travers le monde

Première partie

Dans la première partie, le Président de la Fédération internationale Leo Darroch signale les aspects positifs qui découlent du motu proprio :

« Depuis la promulgation du motu proprio *Summorum Pontificum* les signes deviennent de plus en plus encourageants. La tradition n'est plus en train de mener une bataille perdue d'avance. Elle a été rétablie à sa juste place dans l'Église et fait maintenant des progrès tout à fait évidents. Cela n'est peut-être pas manifeste en certains endroits, mais les déclarations publiques positives et sûres concernant le missel de 1962 qui proviennent d'un nombre croissant de prélats de haut rang, ainsi qu'un retour à la célébration de la messe ad orientem, et à la réception de la sainte communion sur la langue et à genoux sont désormais plus répandues. »

Plus loin il ajoute :

« C'est une des caractéristiques du pontificat du pape Benoît XVI de diriger avec patience et sagesse, à l'exemple du Bon Pasteur, et de rassembler un troupeau dispersé et désabusé. Tous ses actes sont guidés par un seul principe: le rétablissement de la véritable liturgie catholique pour la vénération sans

ambiguïté du Dieu Tout Puissant par le sacrifice de son Fils Bien Aimé sur l'autel. Car c'est le rétablissement de la vraie liturgie qui ravivera les esprits alanguis du clergé et des fidèles pour devenir un instrument de salut des âmes. Par cette action courageuse que fut la promulgation de *Summorum pontificum*, notre Saint Père a suscité un débat à tous les niveaux de l'Église sur ce qui avait été réellement autorisé par les Pères du Concile Vatican II. Pendant quarante ans, il était tabou de discuter d'un aspect quelconque de la réforme liturgique, comme si cela pouvait être considéré comme un signe de déloyauté à l'égard du Bienheureux Jean XXIII, puis de Paul VI, un acte de désobéissance au Concile et un désir de refouler le grand progrès qui, nous disait-on ad nauseam, a été accompli par la révision de la liturgie. Le débat a été étouffé impitoyablement et la liturgie a été dégradée tandis que « l'esprit » nébuleux de Vatican II imprégnait tous les aspects de la vie liturgique. »

Dans la deuxième partie, il est proposé un résumé et une analyse des différents rapports venus des quatre coins du monde sur l'application du motu proprio :

« Ce qui est frappant dans ces nouveaux rapports est qu'il y a eu une réception mitigée de *Summorum Pontificum*, comportant un sérieux niveau de désapprobation épiscopale dans de nombreux pays. La bonne volonté montrée par beaucoup d'évêques a été contrebalancée par les tentatives continuelles et concertées de nombreux autres évêques pour contrecarrer la volonté du Saint Père. Les rapports des différents membres de la Fédération Internationale Una Voce indiquent clairement que le motu proprio, document légal émis avec toute l'autorité du Législateur suprême, le Successeur de Pierre, dans tous ses efforts pour apaiser les divisions et « parvenir à une réconciliation intérieure au sein de l'Église », est ignoré, ou pire, est désavoué publiquement à un point qui ne peut être qualifié que de scandaleux. Le tableau général, en dépit de nombreux domaines inquiétants, révèle pourtant de nombreux aspects positifs.

Il faut dire bien clairement que le malaise concernant le peu d'enthousiasme à appliquer le motu proprio *Summorum Pontificum* existe en tout premier lieu dans les rangs de l'épiscopat. Beaucoup d'évêques semblent redouter que leur autorité soit amoindrie et réagissent de façon excessive en exerçant un contrôle rigide et absolu. Mais cette position autoritaire, en contradiction flagrante avec le droit

canon (can. 16.1), crée un ressentiment profond et latent parmi les prêtres et leurs troupeaux. Le pasteur est censé nourrir et protéger son troupeau, le soin des âmes étant de première importance, et ne pas infliger peine et souffrance de l'âme. À l'opposé de cette approche stérile et négative, nombreux sont ceux dans l'Église, clergé et laïcs, qui ont apprécié le motu proprio et travaillent énergiquement à son succès, en dépit des sanctions qui sont prises à leur égard. Particulièrement héroïques sont les prêtres qui souffrent de l'opprobre de leurs confrères à cause de leur détermination à dire la messe dans sa forme extraordinaire en obéissance au Saint Père, et dans leur quête infatigable du salut des âmes. Et ce nombre grandit car de plus en plus de monde, clergé et laïcs, découvre la beauté, la révérence et la spiritualité de la forme extraordinaire de la Sainte Messe. »

Troisième partie

Plusieurs questions ont été posées :

« 1. La situation s'est-elle améliorée depuis le 14 septembre 2008 ?

Alors qu'à certains endroits la situation s'est améliorée progressivement, on ne peut nier qu'en de nombreux autres il n'y pas eu de progrès et il y a même eu dégradation. Dans quelques pays, notamment en Pologne, en Afrique du Sud, et aux États-Unis, il y a eu une amélioration notable, avec davantage de messes célébrées en différents lieux. Ailleurs, comme au Nigéria, la situation s'est dégradée et dans la plupart des autres pays elle a relativement peu changé. »

« 2. Avez-vous davantage de messes - et en différents endroits ?

Aux États-Unis les messes traditionnelles sont maintenant célébrées dans 151 diocèses sur 178 et il y a eu une augmentation des lieux et du nombre des messes. En Pologne, il y a eu un nombre considérable de célébrations. En Italie, Allemagne, Autriche, Suisse, France, Angleterre et Pays de Galles, il y a eu quelque progression dans le nombre et les lieux de messe, mais cela est souvent dû à la persévérance des laïcs et au courage de certains prêtres plutôt qu'au souci pastoral des évêques. »

« 3. Quels évêques ont répondu positivement au motu proprio du pape Benoît XVI ?

Il y a beaucoup d'évêques à travers le monde qui ont répondu positivement et sans doute trop nombreux pour les nommer.

Toutefois, en Australie, NN.SS. Hart et Hickey, archevêques et Mgr Jarrett, évêque, ont adopté le motu proprio. Également au Canada NN.SS Miller, Collins 10 et Curie, archevêques, NN.SS. Legatt et Daniels, évêques. En France, NN.SS. Rey et Centène, évêques. En Nouvelle Zélande, Mgr Jones, évêque. En Afrique du Sud, Mgr Thlagale, archevêque de Johannesburg, a appliqué totalement le motu proprio. Aux Etats- Unis, plusieurs évêques ont montré leur soutien, le cardinal George et NN.SS. Bruskewitz et Finn, évêques, ont été les sympathisants les plus éminents. »

On notera le peu d'évêques français concernés. On pourra y ajouter l'année prochaine Mgr Aillet, évêque de Bayonne.

Le point suivant est important car il met en avant les sanctions que subissent les prêtres célébrant la messe traditionnelle. C'est l'un des points faibles du dispositif du motu proprio.

5. Pouvez-vous fournir des renseignements, positifs et négatifs, émanant d'évêques et de prêtres, sur le motu proprio *Summorum Pontificum* ?

Il y a beaucoup de nouvelles positives émanant du clergé qui sont rapportées plus en détail au point 10, avec des témoignages sur des cours de formation des prêtres. En Afrique du Sud l'hebdomadaire catholique national, *The Weekly Southern Cross*, a publié un article et un éditorial enthousiastes. À

l'inverse, on dispose maintenant de faits évidents sur des attitudes négatives et désobligeantes de nombreux évêques envers des prêtres et leurs fidèles. Beaucoup d'évêques et de prêtres écartent

purement et simplement des requêtes de leurs troupeaux ou les ignorent en ne leur répondant pas. Des évêques ont retiré de leur paroisse des prêtres célébrant ou souhaitant célébrer la forme

extraordinaire, mais il suffit généralement à l'évêque d'indiquer son hostilité à la messe traditionnelle pour dissuader les prêtres. On a également la preuve d'attitudes hostiles de prêtres, en

particulier parmi les prêtres plus âgés, envers leurs confrères, ce qui dissuade de jeunes prêtres de célébrer ou d'apprendre à célébrer la forme extraordinaire. C'est pour cette raison

que de

nombreux prêtres apprennent à célébrer la messe traditionnelle en secret. »

Je laisse de côté les autres questions qui concernent plus directement le rôle joué par Una Voce, rôle évidemment qui n'est pas négligeable et auquel il convient de rendre hommage.

Quatrième partie

La quatrième partie fait part des nouveaux groupes demandant la messe traditionnelle. On aperçoit parfois des situations paradoxales. Ainsi au Portugal, « *le patriarche de Lisbonne et le Recteur du Sanctuaire de Fatima s'avèrent opposés à la célébration de la messe traditionnelle en latin* » alors que au Kazakhstan « *L'évêque auxiliaire de Karaganda, Mgr. Athanasius Schneider, est très favorable à la forme extraordinaire et a ordonné quelques prêtres de la Fraternité Saint Pierre à Wigratzbad. Il célèbre cette forme de messe lui-même. Le diocèse de Karaganda a publié un missel latinrusse muni de l'imprimatur. Il prévoit également d'organiser des sessions de formation à la messe traditionnelle en latin pour ses prêtres! Le Kazakhstan est aussi l'un des pays où les frères et soeurs Franciscains de l'Immaculée sont présents. Il semblerait que dans l'ancienne URSS le Kazakhstan soit le pays le plus favorable aux célébrations de la Messe dans la forme extraordinaire.* »

Pour télécharger le rapport abrégé, c'est [ici](#).